

REÇU  
9 MARS 2020  
PLAID

Monsieur le Président  
Leff Armor Communauté  
Moulin de Blanchardeau  
CS 60036  
22290 LANVOLLON

A Saint-Brieuc, le 11 mars 2020

Service études/aménagement  
Affaire suivie par : Hélène LE PAJOLEC  
Tél. : 02.96.78.62.00  
Mail : helene.lepajolec@cotesdarmor.cci.fr

**Objet : Projet de PLUiH arrêté**  
Affaire suivie par Magali SANSON / Jérôme FAURITE

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu les documents concernant le projet de PLUiH arrêté et nous vous en remercions.

Après lecture attentive des différents documents composant ce dossier nous nous étonnons que l'espace dit « du Chêne Vert » situé sur la commune de Plouha et accueillant les activités Carrefour Market et Garage de la Trinité **ne soit pas identifié comme zone économique de type UYa** mais comme zone UB. Ainsi, le règlement écrit y autorise une mixité des fonctions et n'y interdit pas les implantations commerciales (sans restriction de surface). Or, la création éventuelle de commerces de moins de 300 m<sup>2</sup> sur cet espace situé à 1,5 km du centre-bourg, pourrait, contrairement à l'orientation définie dans le PADD d'« envisager l'amélioration de la qualité de vie en renforçant l'attractivité de centres-bourgs vivants », déstabiliser la centralité de Plouha. Cette remarque peut se transposer pour l'ensemble des zones UB identifiées dans le règlement graphique.

Par ailleurs, bien que nous félicitons les communes de Châtelaudren-Plouagat et Lanvollon pour avoir identifié des linéaires où le changement de destination des cellules commerciales ou de services est interdit, nous regrettons que seules ces communes soient concernées par cette mesure.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ces remarques,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

Thierry TROESCH

